

**Avenant n°2**

au

**Plan Local de Redynamisation**

**du Site de Défense de Bordeaux**



## PREAMBULE

Ce document modifie le plan local de redynamisation (PLR) du Site de Défense de Bordeaux et son avenant n°1.

Il constitue un avenant n°2 au contrat signé entre les partenaires.

Le PLR du Site de Défense de Bordeaux, doté de 2,1 M€, a été signé le 24 novembre 2011. Il a pour objectif de permettre la création de 400 emplois directs et met plus particulièrement l'accent sur le développement économique et la formation.

Il est organisé suivant cinq axes :

- Axe 1 : Plateforme d'intégration diode, porté par ALPHANOV ;
- Axe 2 : Bourse pour Start up en incubation, porté par Bordeaux Technowest ;
- Axe 3 : Développement de la filière drones civils, porté par Bordeaux Technowest ,
- Axe 4 : Création d'un World Trade Center, porté conjointement par Bordeaux Gironde Investissement et Bordeaux Euratlantique ;
- Axe 5 : Aérocampus, porté par la région Aquitaine

L'avenant technique n°1, signé le 26 mars 2014, validé par le comité technique interministériel du 3 juillet 2013, a modifié trois axes du PLR :

- Axe 3 : Création d'une société pour l'exploitation des moyens, à la demande de Bordeaux Technowest ;
- Axe 4 : Le portage du projet est repris par l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique ;
- Axe 5 : Le portage du projet est repris par l'association Aérocampus Aquitaine

L'avenant technique n°2, validé par le comité technique interministériel du 24 mars 2015, est destiné à permettre à l'association Aérocampus, chargée d'optimiser l'outil pédagogique du centre de formation de Latresne, de mener à bien cette action en mobilisant notamment les crédits d'Etat (357 000€ au titre du FRED et 500 000€ au titre du FNADT).

\*\*

# **CONVENTION ÉTAT, COLLECTIVITÉS, PARTENAIRES**

## **AVENANT N°2 AU PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE BORDEAUX**

### **ENTRE :**

L'État représenté par Monsieur le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde;

Monsieur le Maire de Bordeaux,

Monsieur le Député, Président du Conseil régional d'Aquitaine ;

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ;

Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Monsieur le Maire de Mérignac ;

Monsieur le Maire de Saint-Médard-en-Jalles ;

Monsieur le Maire de Saint-Jean d'Illac ;

Monsieur le Maire de Martignas-sur-Jalle ;

Monsieur le Maire de Latresne ;

**VU** la décision du Comité technique interministériel, du 24 mars 2015, de prolonger le PLR de Bordeaux de 12 mois

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - Le PLR de BORDEAUX est prolongé de 12 mois. Son échéance est fixée au 24 novembre 2015.

Un comité technique au niveau local regroupant l'Etat, la Région et le porteur de projet sera mis en place afin de suivre l'avancement des investissements réalisés par l'association et la conseiller dans la gestion administrative du dossier.

Un comité de pilotage se réunira avant l'échéance du 24 novembre 2015 pour établir un bilan de l'exécution de l'action Aérocampus.

**SIGNATAIRES :**

*Monsieur le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde*

---

*Monsieur le Maire de Bordeaux, ancien Premier ministre*

---

*Monsieur le Député, Président du Conseil régional d'Aquitaine*

---

*Monsieur le Président de Bordeaux Métropole*

---

*Monsieur le Président du Conseil Général de Gironde*

---

*Monsieur le Maire de Mérignac*

---

*Monsieur le Maire de Saint-Médard-en-Jalles*

---

*Monsieur le Maire de Saint-Jean d'Illac*

---

*Monsieur le Maire de Martignas-sur-Jalle*

---

*Monsieur le Maire de Latresne*

---